



BRETTON WOODS : 80 ans d'impérialisme

Le temps de la souveraineté du
Sénégal et de l'Afrique

| FEVRIER 2025



FRAPP

FRONT POUR UNE RÉVOLUTION ANTI-IMPÉRIALISTE POPULAIRE ET PANAFRICAIN

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	4
MESSAGE DU SECRETARIAT GENERAL DU FRAPP.....	6
INTRODUCTION.....	9
I ORIGINES.....	12
1.1 Du FMI.....	13
1.2 De la BM.....	16
II MISSIONS ET STRUCTURES DE GOUVERNANCE.....	18
2.1 Missions.....	19
2.2 Structures de Gouvernance.....	26
2.2.1 Du FM.....	27
2.2.2 De la BM.....	31
III LES POLITIQUES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL NSPIRÉES PAR LA BM ET LE FMI.....	34
3.1 En Afrique.....	35
3.1.1 Contenu.....	35
3.1.2 Limites.....	39
3.1.2.1 Effondrement de l'État.....	39
3.1.2.2 Démantèlement des services publics.....	41
3.1.2.3 Aggravation de la situation économique.....	43
3.2 Au Sénégal.....	47
3.2.1 Les politiques publiques avant 1980.....	47
3.2.2 Crises économiques.....	50
3.2.2.1 Origines de la crise.....	50
3.2.2.3 Causes de la crise.....	51
3.2.3 Les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).....	52
3.2.3.1 Les réformes économiques.....	52
3.2.3.2 Limites.....	54

TABLE DES MATIERES

IV	LES FAILLES DES INSTITUTIONS BRETTON WOODS.....	58
4.1	Rapport Doing Business.....	59
4.2	Approche standardisée.....	60
IV	PERSPECTIVES POUR LE SÉNÉGAL.....	63
5.1	FMI.....	64
5.2	BM.....	66
	CONCLUSION.....	68
	BIBLIOGRAPHIE.....	70
	LISTE DES TABLEAUX	
	TABLEAU 1 : «CHECK-LIST» D'UN CANDIDAT HYPOTHETIQUE A L'AJUSTEMENT	
	TABLEAU 2 : STRUCTURE DE LA VALEUR AJOUTEE ENTRE 1960 EN 1980	

SIGLES ET ABREVIATIONS

BM	Banque Mondiale
FMI	Fonds Monétaire International
PAS	Programmes d'Ajustement Structurel
BIR	Banque internationale pour la Reconstruction
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le Développement
AID	Agence internationale pour le développement
SFI	Société financière internationale
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
CIRDI	Centre international pour le règlement des Différends Relatifs aux Investissements
PIB	Produit Intérieur Brut
BAD	Banque Africaine de Développement
GFI	Global Financial Integrity
PMA	Pays les Moins Avancés
CPSP	Comité de la Prévention Spécialisée de Paris
SONADIS	Société Nationale de Distribution de Services
SONACOS	Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux
SNPT	Société Nouvelle des Phosphates du Sénégal
SAIH	Société Africaine Immobilière et Hotelière
BICIS	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie
SGBS	Société Générale de Banques au Sénégal

SIGLES ET ABREVIATIONS

BIAO	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale
BNDS	Banque Nationale pour le Développement Economique
PREF	Plan à moyen terme de redressement économique et Financier
PAML	Programme d'ajustement structurel à Moyen et long Terme
PPP	Partenariat Public-Privé
FEC	Facilité Élargie de Crédit
FRD	Facilité pour la Résilience et la Durabilité
MEC	Mécanisme Élargi de Crédit
DTS	Droits de tirage spéciaux
FRAPP	Front pour une Révolution Anti-impérialiste Populaire et panafricaine
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Coopération allemande)
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RCA	République Centrafricaine
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine
AFD	Agence Française de Développement

MESSAGE DU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF NATIONAL DU FRAPP



MESSAGE DU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF NATIONAL DU FRAPP (1/2)

Depuis leur création, le FMI et la Banque Mondiale ont inscrit dans leur ADN des mécanismes qui les positionnent comme des instruments d'oppression, au service du capitalisme mondial et des puissances impérialistes. Sous couvert de discours sur le développement et l'aide, ces institutions perpétuent le pillage systématique des richesses africaines et imposent des politiques néocoloniales qui asservissent nos peuples. Leur existence même repose sur une architecture économique mondiale qui prive les Africains de leurs ressources et maintient nos sociétés dans une dépendance structurelle.

Le professeur Paul Collier, ancien cadre de la Banque Mondiale, a eu le courage d'affirmer ce que nous savons depuis des décennies : ces institutions sont en faillite, non seulement économique, mais morale. Leur échec en Afrique n'est pas une erreur, c'est une conséquence logique de leur fonction : maintenir les pays africains dans une dépendance perpétuelle, au bénéfice des multinationales et des puissances occidentales.

Les Programmes d'Ajustement Structurel, véritable arme de destruction massive, ont dévasté nos économies et nos sociétés. Sous couvert de «modernisation», ils ont bradé nos entreprises nationales, détruit nos systèmes de santé et d'éducation, et enfoncé des millions de familles dans la misère. Ces politiques, imposées par le FMI et la BM, ne sont rien d'autre qu'un sabotage institutionnalisé. Elles nous dépossèdent de notre souveraineté, étouffent notre potentiel et renforcent les structures néocoloniales.

Le développement ne peut pas être une «graine occidentale» transplantée en Afrique, comme le prétendent les théories néolibérales. Nous rejetons cette logique paternaliste et destructrice. Notre continent n'a pas besoin d'un «rattrapage» selon les standards occidentaux, mais d'un modèle endogène, pensé par les Africains pour les Africains. Un modèle fondé sur la souveraineté populaire, l'unité panafricaine et l'autodétermination totale.

Le présent rapport vise à exposer les échecs historiques et structurels des institutions de Bretton Woods, en mettant en lumière leur rôle dans la perpétuation de l'injustice économique et de la dépendance en Afrique. Il démontrera que les programmes du FMI et de la BM au Sénégal et sur le continent ne sont rien d'autres que des mécanismes d'asservissement déguisés.

MESSAGE DU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF NATIONAL DU FRAPP (2/2)

Ce rapport est un outil de lutte. Il porte une vision de rupture, appelant à :

- La fin de toute ingérence des institutions de Bretton Woods dans les politiques économiques des États africains ;
- La récupération de nos ressources stratégiques, bradées sous les diktats néolibéraux ;
- La construction d'un modèle économique africain, solidaire et souverain, affranchi des chaînes du capitalisme mondial.

À l'heure où le Sénégal s'interroge sur l'avenir de sa collaboration avec ces institutions, nous devons oser poser un acte fort : rompre avec l'idéologie du FMI et de la BM et bâtir un véritable projet de souveraineté nationale et panafricaine. Comme le disait Thomas Sankara, « l'esclave qui ne revendique pas sa liberté mérite tous ses fers. »

Ce rapport est une contribution fondamentale pour la libération économique de notre continent.

Le FRAPP refuse de courber l'échine devant ces instruments de domination. Notre front révolutionnaire, anti-impérialiste et panafricain, s'inscrit dans une logique de résistance totale et de rupture radicale.



INTRODUCTION



Le 24 août 2024, le professeur Paul Collier, ancien directeur du département de développement de la recherche à la Banque Mondiale (BM), a déclaré que l'institution est en faillite et doit assumer la responsabilité des échecs en Afrique. Ces propos d'une voix autorisée remettent sur la table la nécessité d'évaluer les interventions des institutions de Bretton Woods quatre-vingts (80) ans après leur création. Ces institutions de Bretton Woods sont la BM et le Fonds Monétaire International (FMI).



La BM, axée sur le développement à long terme, finance des projets d'infrastructures, d'éducation et de santé, tandis que le FMI intervient en cas de crises de balance des paiements, octroyant des prêts conditionnés à des réformes économiques.

Initialement conçues pour reconstruire l'économie mondiale après la Seconde Guerre mondiale, la BM et le FMI ont évolué pour répondre aux défis du développement et de la stabilité financière à l'échelle globale. En Afrique, leur rôle a été marqué par des phases contrastées, allant des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), critiqués pour leurs mesures d'austérité, à un recentrage sur les Objectifs de développement durable (ODD) et l'inclusion sociale.

L'action de la BM et du FMI soulève des questions récurrentes. Les conditionnalités des prêts, perçues comme des ingérences dans les politiques nationales, alimentent des débats sur la souveraineté. La gouvernance inéquitable de ces institutions, dominée par les pays occidentaux, limite selon certains l'appropriation locale des réformes et le manque de contextualisation des interventions. Le cadre méthodologique des rapports de ces institutions fait l'objet aussi de critiques surtout après la confirmation officielle de certains scandales qui seront exposés dans ce document.

Le présent rapport vise à faire la revue de la littérature des interventions du FMI et de la BM en Afrique et au Sénégal. Il s'agira de mettre l'accent sur les failles des différents programmes mises en œuvre considérant les aveux de certains hauts fonctionnaires du FMI et de la BM sur leur échec dans les pays fragiles. Au Sénégal, nous observons la suspension du programme avec le FMI, à la suite de la diffusion des résultats de l'audit sur les finances publiques par le nouveau régime, et la négociation du prochain Cadre de Partenariat-Pays (CPP) 2025-2030 avec la BM. Dès lors, nous allons adresser des recommandations, basées sur les expériences du passé, susceptibles de garantir les intérêts du Sénégal.

Ce travail est structuré en cinq (5) parties. Nous allons d'abord rappeler les origines, missions et structures de gouvernance du FMI et de la BM. Ensuite, nous évoquerons la mise en œuvre des PAS et leurs limites en Afrique et au Sénégal. De plus, nous reviendrons sur les grandes failles des institutions de Bretton Woods. Enfin, nous dégagerons les perspectives pour Sénégal dans ce contexte de réflexions sur l'avenir des relations avec le FMI et la BM.

I-ORIGINES



Le FMI et la Banque mondiale ont émergé dans un contexte de crise économique et de reconstruction mondiale, imposant la nécessité d'une coopération internationale pour garantir la stabilité financière et le développement. Ces institutions ont été façonnées par les grandes puissances économiques et ont évolué au fil des décennies pour répondre aux défis mondiaux. Cette partie retrace leur origine, leur cadre institutionnel et leur structure de gouvernance afin de mieux comprendre les fondements de leur action et l'évolution de leurs missions.

1.1 DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL



Le FMI est une institution fondée dans un contexte de profonds bouleversements économiques et politiques qui ont marqué le milieu du XX^e siècle. La Grande Dépression des années 1930 avait provoqué une désorganisation économique mondiale sans précédent. Cette période, caractérisée par une chute dramatique des échanges commerciaux, une montée vertigineuse du chômage, et une série de dévaluations compétitives des monnaies, avait exacerbé les tensions économiques entre les nations.

Face à l'absence de mécanismes de régulation internationale, cette crise avait révélé l'urgence de créer une structure capable de prévenir de tels déséquilibres dans le futur et de coordonner les politiques économiques à l'échelle mondiale.

À ce contexte déjà fragile s'est ajouté le traumatisme de la Seconde Guerre mondiale, qui a amplifié les désordres économiques. Les destructions massives causées par le conflit ont laissé de nombreuses nations exsangues, notamment en Europe et en Asie, où les infrastructures économiques et industrielles avaient été presque entièrement détruites.

Le chaos monétaire et financier qui régnait alors, combiné à une désorganisation profonde des échanges internationaux, faisait craindre une nouvelle vague de crises.

C'est dans ce cadre qu'en juillet 1944, 44 pays se sont réunis à Bretton Woods, aux États-Unis, pour définir les contours d'un nouvel ordre économique mondial. La Conférence de Bretton Woods a été l'un des événements les plus marquants de l'histoire économique moderne, posant les bases d'une coopération internationale institutionnalisée. Parmi les décisions fondamentales prises lors de cette rencontre, la création de deux institutions internationales s'est imposée comme l'élément clé de cette nouvelle architecture économique mondiale. D'une part, le FMI a été conçu pour assurer la stabilité des taux de change, prévenir les déséquilibres dans les balances des paiements et fournir une assistance financière temporaire aux pays confrontés à des difficultés économiques. En créant un environnement économique stable et prévisible, le FMI devait favoriser une reprise durable et renforcer la confiance dans les échanges commerciaux internationaux.

La Conférence de Bretton Woods a ainsi marqué le début d'une nouvelle ère dans les relations économiques internationales, où la coordination et la régulation sont devenues des piliers fondamentaux pour prévenir les crises et construire un avenir plus stable. Ce cadre institutionnel, bien qu'imparfait et régulièrement critiqué, a jeté les bases d'une coopération économique mondiale qui demeure aujourd'hui un élément essentiel de l'ordre international.

Dans le même esprit de reconstruction et de stabilité économique mondiale, la Conférence de Bretton Woods a également conduit à la création de la Banque mondiale, dont la mission initiale était de financer la reconstruction des pays dévastés par la guerre et de soutenir le développement économique à long terme.

1.2 DE LA BANQUE MONDIALE



En juillet 1944, la conférence de Bretton Woods a réuni les représentants de 44 pays pour discuter d'un nouvel ordre économique mondial après la Seconde Guerre mondiale. Les délégations majeures, dirigées par Harry White (États-Unis) et John Maynard Keynes (Grande-Bretagne), ont dominé les débats, tandis que d'autres nations, comme l'Union soviétique, ont joué un rôle mineur. Malgré une apparence de processus démocratique, les décisions étaient largement préétablies par les puissances alliées.

Cette conférence visait à éviter les erreurs économiques de l'entre-deux-guerres, telles que les dévaluations compétitives et le protectionnisme, tout en répondant aux besoins de reconstruction des pays européens.

La création de la BM n'a été ajoutée à l'ordre du jour qu'au dernier moment, Keynes s'y ralliant après avoir constaté que le FMI ne suffirait pas à couvrir les besoins de la Grande-Bretagne. Le mot développement a été ajouté à la Banque internationale pour la reconstruction (BIR), qui deviendra Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) après l'accession à l'indépendance de plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes.

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a été fondée pour financer des projets productifs, avec comme mission initiale la reconstruction et, dans une moindre mesure, le développement. Son premier prêt, en 1947, de 250 millions de dollars (équivalent à 2,6 milliards de dollars actuels), a bénéficié à la France pour soutenir le plan Monnet.

L'objectif de développement, ajouté tardivement sous la pression de l'Amérique latine, était secondaire par rapport à la reconstruction. Cette priorité était guidée par des considérations économiques (rassurer les contribuables américains sur les coûts) et culturelles (le développement était alors un concept émergent, limité par la persistance des empires coloniaux). Cependant, pour assurer sa pérennité, la Banque a dû inclure la mission d'aide au développement. La structure de la BM a beaucoup évolué depuis. À la Banque internationale pour la reconstruction (BIR), chargée des prêts au secteur public, sont progressivement venus s'ajouter l'Agence internationale pour le développement (AID) et trois autres organismes : la Société financière internationale (SFI), responsable du financement du secteur privé, l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Ces cinq organismes constituent le groupe de la BM, que nous désignerons par la « Banque mondiale » dans l'ensemble du rapport.

Ayant posé les bases de la coopération économique internationale, le FMI et la Banque mondiale se sont progressivement structurés pour remplir leurs missions respectives, avec des mécanismes de gouvernance distincts mais complémentaires visant à assurer la stabilité financière et à promouvoir le développement économique à l'échelle mondiale.

II- MISSION ET STRUCTURES DE GOUVERNANCE



Face aux crises économiques des années 1970 et 1980, la Banque mondiale et le FMI ont imposé des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) aux pays en développement, notamment en Afrique. Le Sénégal a été le premier pays à s'engager sur la voie des ajustements structurels. Les réformes mises en œuvre, censées stabiliser les économies et favoriser la croissance, ont souvent eu des conséquences sociales et économiques controversées. Cette partie examine l'application des PAS en Afrique, leurs objectifs, leurs mécanismes et leurs effets, en insistant sur leur impact au Sénégal.

2.1 MISSION

2.1.1 Du FMI



Le FMI a vu ses missions évoluer au fil du temps, principalement en réponse aux transformations de l'économie mondiale et aux nouvelles réalités financières.

À l'origine, les missions fondamentales du FMI étaient axées sur la stabilisation du système économique mondial, dans le cadre des Accords de Bretton Woods. L'une de ses principales missions consistait à veiller au bon fonctionnement des relations commerciales entre les pays membres, en assurant une coopération internationale harmonieuse. Cette tâche impliquait la surveillance des échanges commerciaux mondiaux afin de garantir qu'aucun pays ne prenne des mesures économiques qui pourraient nuire aux autres, comme des restrictions commerciales ou des politiques protectionnistes excessives. Cette surveillance avait pour but de promouvoir une croissance économique stable et d'éviter des tensions commerciales qui pourraient entraîner des conflits économiques internationaux.



Une autre mission essentielle du FMI à ses débuts était de surveiller les politiques de taux de change, afin d'éviter les dévaluations compétitives, qui sont des pratiques où les pays dévaluent leur monnaie pour rendre leurs exportations plus compétitives. Ces dévaluations, bien qu'elles puissent sembler bénéfiques à court terme pour les économies nationales, ont un impact déstabilisant sur l'économie mondiale en provoquant une spirale de dévaluations successives, rendant les échanges commerciaux plus incertains et risqués.

Pour éviter ces pratiques, le FMI avait mis en place un système de taux de change fixes, dans lequel les monnaies des pays membres étaient liées au dollar américain, garantissant ainsi une stabilité et une prévisibilité qui favorisait les échanges internationaux et la reconstruction des économies après la Seconde Guerre mondiale.

Enfin, le FMI remplissait une fonction vitale en tant que prêteur de dernier recours. Lorsqu'un pays se trouvait confronté à des déficits de balance des paiements persistants, menaçant la stabilité de son économie, le FMI offrait une aide financière pour l'aider à surmonter cette difficulté. Ce rôle de prêteur de dernier recours permettait d'éviter que des pays en difficulté n'aient à recourir à des solutions extrêmes telles que la restriction des importations, la dévaluation de leur monnaie ou des politiques d'austérité non maîtrisées, qui pouvaient aggraver la crise et affecter l'économie mondiale dans son ensemble. Ce mécanisme de prêt, financé par les quotes-parts des pays membres, était essentiel pour garantir la stabilité économique globale, en offrant un soutien financier temporaire aux pays en difficulté, tout en permettant aux nations emprunteuses de rétablir leur équilibre économique.

Entre 1947 et 1970, le FMI a mobilisé environ 4 milliards de dollars, soit l'équivalent de 30 milliards en valeur actuelle, pour stabiliser les économies confrontées à des difficultés ponctuelles.

Toutefois, un tournant décisif s'est opéré en 1971, lorsque les États-Unis ont mis fin à la convertibilité du dollar en or, entraînant l'effondrement du système de Bretton Woods et le passage à des taux de change flottants. Ce changement a contraint le FMI à redéfinir son rôle, passant de la gestion d'un système de changes fixes à une surveillance accrue des politiques économiques de ses membres. Pour répondre aux besoins spécifiques de cette période, il avait déjà introduit, en 1963, la Facilité de financement compensatoire.

Cet instrument permettait de soutenir les pays confrontés à des baisses temporaires de leurs revenus d'exportation, souvent causées par des fluctuations des prix des matières premières. Dans les années 1970, les chocs pétroliers ont exacerbé ces déséquilibres externes, poussant le FMI à créer en 1974 la Facilité pétrolière, un dispositif temporaire conçu pour aider les pays importateurs à surmonter la hausse des prix du pétrole. Cette facilité a permis d'injecter environ 7 milliards de dollars entre 1973 et 1980, renforçant la stabilité des balances des paiements des pays touchés.

Les crises de la dette souveraine des années 1980, notamment en Amérique latine et en Afrique, ont révélé de nouvelles vulnérabilités dans les économies en développement. Ces pays, confrontés à des niveaux d'endettement insoutenables et à des déséquilibres budgétaires chroniques, ont sollicité le FMI pour obtenir un soutien financier. En réponse, l'institution a mis en place des programmes d'ajustement structurel, conditionnant ses prêts à des réformes économiques profondes. Ces programmes, financés par des dispositifs comme la Facilité élargie de crédit introduite en 1987 (remplaçant une première version datant de 1974), imposaient des mesures telles que la libéralisation des marchés, la privatisation d'entreprises publiques et la réduction des dépenses publiques.

Entre 1982 et 1989, le FMI a accordé plus de 28 milliards de dollars à des pays comme le Mexique, le Brésil et le Nigeria. Bien que ces interventions aient permis de stabiliser les finances publiques, elles ont souvent eu des conséquences sociales lourdes, exacerbant la pauvreté et les inégalités.

Dans les années 1990, la mondialisation des marchés financiers a introduit de nouveaux défis, marqués par des crises économiques majeures dans les économies émergentes.

La crise mexicaine de 1994-1995, la crise asiatique de 1997-1998 et la crise russe de 1998 ont mis en évidence les dangers d'une intégration économique rapide et mal maîtrisée. Le FMI a déployé des plans de sauvetage sans précédent, mobilisant environ 35 milliards de dollars pour soutenir des pays comme la Thaïlande, l'Indonésie et la Corée du Sud. Ces interventions s'appuyaient sur des mécanismes comme la Facilité d'ajustement structurel renforcée, rebaptisée en 1999 Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, afin de mieux prendre en compte les besoins sociaux des pays pauvres.

Cependant, les réformes imposées, telles que la restructuration bancaire et la réduction des déficits publics, ont suscité des critiques pour leur impact négatif sur les économies locales et les populations les plus vulnérables.

La crise financière mondiale de 2008 a marqué une nouvelle étape dans l'évolution du FMI, mettant en lumière son rôle central dans la stabilisation des économies à l'échelle mondiale. Devant une crise systémique touchant à la fois les pays développés et en développement, le FMI a introduit en 2009 la Facilité de liquidité à court terme, conçue pour fournir une assistance rapide aux pays confrontés à des tensions de liquidité. Parallèlement, il a renforcé son soutien aux pays pauvres en exemptant temporairement leurs prêts d'intérêts, grâce au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance.

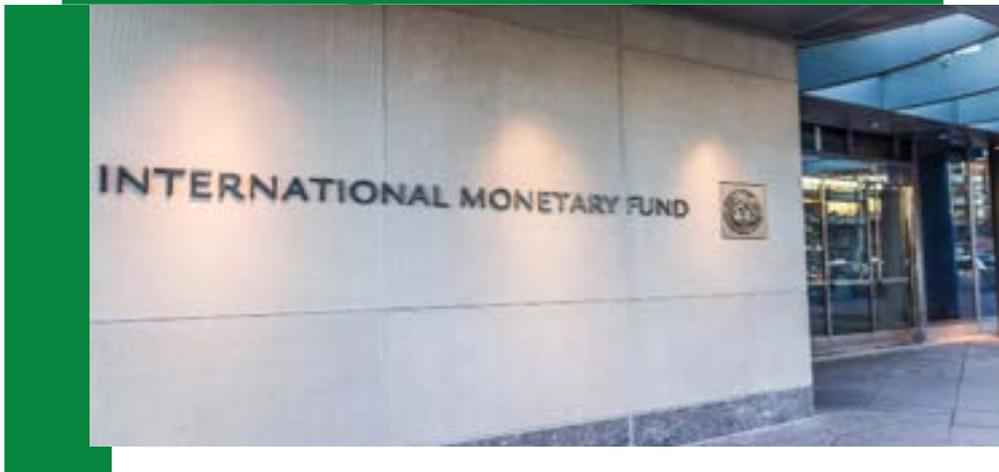
Entre 2008 et 2010, le FMI a engagé environ 250 milliards de dollars pour contenir les impacts de la crise, dont 30 milliards alloués à la Grèce en 2010 pour éviter un défaut de paiement. Ces efforts, bien qu'efficaces pour prévenir un effondrement global, ont mis en évidence la nécessité de réformer la gouvernance économique mondiale.

Face aux défis contemporains, tels que la pandémie de COVID-19, le FMI continue d'élargir ses missions. En 2021, il a approuvé une allocation exceptionnelle de 650 milliards de dollars en Droits de tirage spéciaux (DTS), un instrument créé en 1969 pour compléter les réserves officielles des pays membres. Cette initiative visait à renforcer la liquidité mondiale et à soutenir les économies les plus vulnérables face à la crise sanitaire. Cette allocation, la plus importante de l'histoire du FMI, a démontré son rôle crucial dans les moments de crise globale.

Ces transformations illustrent l'évolution du FMI, d'un organisme initialement centré sur la stabilité des taux de change fixes à un acteur clé de la gouvernance économique internationale. Cependant, cette évolution soulève des tensions entre les objectifs macroéconomiques globaux et les besoins spécifiques des pays membres, en particulier ceux des économies en développement, souvent les plus

Dans cette dynamique d'évolution, la Banque mondiale a aussi progressivement élargi ses missions, passant du simple financement d'infrastructures à une approche plus globale du développement, intégrant des enjeux sociaux, économiques et institu-

2.1.2 De la Banque Mondiale



La BM s'est fixé un objectif clair : « vivre dans un monde sans pauvreté ». Cet objectif repose sur le concept de « développement », défini selon F. Perroux comme « nourrir, soigner et éduquer les peuples ». Depuis sa création, la BM a vu son rôle s'accroître de manière significative dans le domaine des politiques de développement. À partir de ce moment et jusqu'à la fin des années 1990, la croissance régulière du volume des prêts accordés s'est accompagnée d'un élargissement progressif de son champ d'intervention.

Conformément à son mandat initial, la Banque s'est principalement engagée, durant les premières décennies, dans le financement de projets d'investissement. Pendant les années 1950 et 1960, ces financements ont été majoritairement dirigés vers les infrastructures.

Au cours des années 1970, son champ d'action s'est élargi pour inclure des secteurs tels que l'agriculture et les services sociaux, intégrant ainsi une vision plus holistique du développement.



Au cours des années 1970, son champ d'action s'est élargi pour inclure des secteurs tels que l'agriculture et les services sociaux, intégrant ainsi une vision plus holistique du développement.

Dans les années 1980, les politiques d'ajustement structurel, instaurées pour pallier les insuffisances des approches antérieures, se sont généralisées. Cette période a coïncidé avec l'essor du libéralisme économique en tant que fondement des stratégies de développement. La crise économique des années 1970 a conduit de nombreux pays africains à adopter des politiques d'ajustement structurel sous la pression du FMI et de la BM.

Pour mener à bien leurs missions respectives, le FMI et la Banque mondiale se sont dotés de structures de gouvernance spécifiques, reflétant à la fois leur fonctionnement institutionnel et les rapports de force entre leurs pays membres.

2.2 STRUCTURES DE GOUVERNANCE



2.2.1 Du Fonds Monétaire International



Le fonctionnement du FMI repose sur une structure organisationnelle et financière qui reflète à la fois son mandat global et les réalités économiques de ses membres. Dans ce cadre, l'institution a mis en place des mécanismes qui assurent sa capacité à remplir ses missions tout en tenant compte des intérêts et des besoins variés de ses pays membres.

Tout d’abord, la structure organisationnelle du FMI est centrée autour de deux organes principaux. Le Conseil des gouverneurs, qui réunit les ministres des Finances ou les gouverneurs des banques centrales des pays membres, constitue l’organe décisionnel suprême de l’institution. Ce conseil se réunit chaque année pour définir les grandes orientations stratégiques du FMI, telles que les politiques de soutien aux pays en développement, les priorités en matière de gestion des crises économiques mondiales, et l’admission de nouveaux membres. Bien que chaque pays membre ait une représentation, les grandes puissances économiques, grâce à leur poids économique et politique, exercent une influence significative sur les décisions prises au sein de ce conseil.

En parallèle, le Conseil d’administration, composé de 24 administrateurs représentant soit des pays individuels, soit des blocs régionaux, est chargé de la gestion quotidienne et de l’exécution des décisions stratégiques prises par le Conseil des gouverneurs. Cet organe opérationnel a pour mission d’ajuster les politiques du FMI en fonction des évolutions économiques mondiales et de veiller à la mise en œuvre des programmes de financement, en s’assurant que les ressources sont allouées efficacement pour répondre aux besoins de ses membres dans des contextes économiques variés. La flexibilité et la réactivité de ce conseil sont essentielles pour permettre au FMI de s’adapter rapidement aux défis économiques changeants.

Un aspect central du fonctionnement du FMI réside dans les quotes-parts, qui définissent à la fois la contribution financière de chaque pays membre et leur pouvoir décisionnel. Ces quotes-parts sont calculées en fonction de la taille relative des économies nationales, et elles déterminent également les droits de vote au sein de l'institution. En conséquence, les grandes puissances économiques, comme les États-Unis, détiennent une influence considérable sur les décisions du FMI en raison de leur contribution financière majeure. Cette concentration du pouvoir financier soulève des préoccupations concernant les inégalités structurelles au sein de l'organisation, d'autant plus que les pays les plus pauvres, malgré leur contribution moindre, peuvent se retrouver dans une position de moindre influence dans les prises de décision.

Sur le plan financier, le FMI tire ses ressources principalement des contributions de ses membres, qui s'élèvent à environ 707 milliards de dollars. Ces fonds sont utilisés pour fournir une assistance financière aux pays en crise, grâce à divers instruments financiers adaptés aux besoins spécifiques des nations. Par exemple, les accords de confirmation (Stand-by Arrangements) permettent un soutien financier à court terme pour stabiliser une économie en difficulté, tandis que la Facilité élargie de crédit (Extended Fund Facility) s'adresse aux pays qui ont des besoins à long terme, notamment pour financer des réformes structurelles. En situation d'urgence, le FMI peut également déployer des mécanismes comme la Facilité rapide de crédit (Rapid Credit Facility), qui permet une intervention immédiate pour éviter l'aggravation de la crise.

Au-delà de son rôle en matière de prêts, le FMI joue un rôle fondamental dans la surveillance économique mondiale. À travers ses consultations régulières et ses rapports économiques, l'institution analyse la situation économique de ses membres et formule des recommandations stratégiques pour favoriser la stabilité et la croissance à l'échelle mondiale. Ces évaluations permettent non seulement de prévenir les crises économiques, mais aussi d'inciter les pays à adopter des politiques économiques qui contribuent à une stabilité durable sur le plan global.

Ainsi, à travers sa structure organisationnelle et ses mécanismes financiers, le FMI incarne une vision de coopération économique mondiale. Bien qu'il ait permis de surmonter de nombreuses crises et d'apporter de la stabilité au système économique mondial, il n'échappe pas aux critiques concernant les inégalités de pouvoir et les effets parfois controversés de ses politiques sur les pays en développement.

Tout comme le FMI, la Banque mondiale s'appuie sur une structure de gouvernance complexe, reflétant à la fois l'évolution de son rôle et la diversité croissante de ses membres, tout en maintenant une influence significative des grandes puissances économiques dans ses décisions stratégiques.

2.2.2 De la Banque Mondiale



À l'origine, la BM regroupait peu de membres et était dominée par les grandes puissances occidentales, notamment les États-Unis et la Grande-Bretagne, qui détenaient plus de la moitié du capital. Au fil des décennies, avec le démantèlement des empires coloniaux, l'adhésion des pays nouvellement indépendants, ainsi que l'intégration de la Suisse (1992), de la Russie (1992) et des ex-pays socialistes, la Banque est devenue une organisation universelle, regroupant aujourd'hui 189 membres. Le Conseil des gouverneurs, composé de représentants des États membres (souvent des ministres des Finances ou du Développement), est l'organe suprême. Il se réunit annuellement pour définir les orientations stratégiques, approuver le budget et décider de l'admission des membres.

Cependant, le Conseil des gouverneurs a délégué aux Administrateurs tous ses pouvoirs, à l'exception de ceux explicitement mentionnés dans les statuts, notamment :

- Admettre ou suspendre des États membres ;
- Augmenter ou réduire le capital social ;
- Fixer la répartition du revenu net de la Banque ;
- Statuer sur les recours concernant les interprétations des statuts données par les Administrateurs ;
- Conclure des accords formels avec d'autres organismes internationaux ;
- Suspendre de façon permanente les opérations de la Banque ;
- Augmenter le nombre d'Administrateurs élus ;
- Approuver les amendements aux statuts de la Banque.

Le Conseil des Administrateurs comprend le président du Groupe de la BM et 25 administrateurs. Le président assure la présidence des sessions mais ne participe pas au vote, sauf en cas de partage égal des voix, auquel cas sa voix est prépondérante. À moins d'une autorisation spécifique du Conseil, les Administrateurs ne peuvent exercer individuellement aucun pouvoir ni engager ou représenter la Banque.

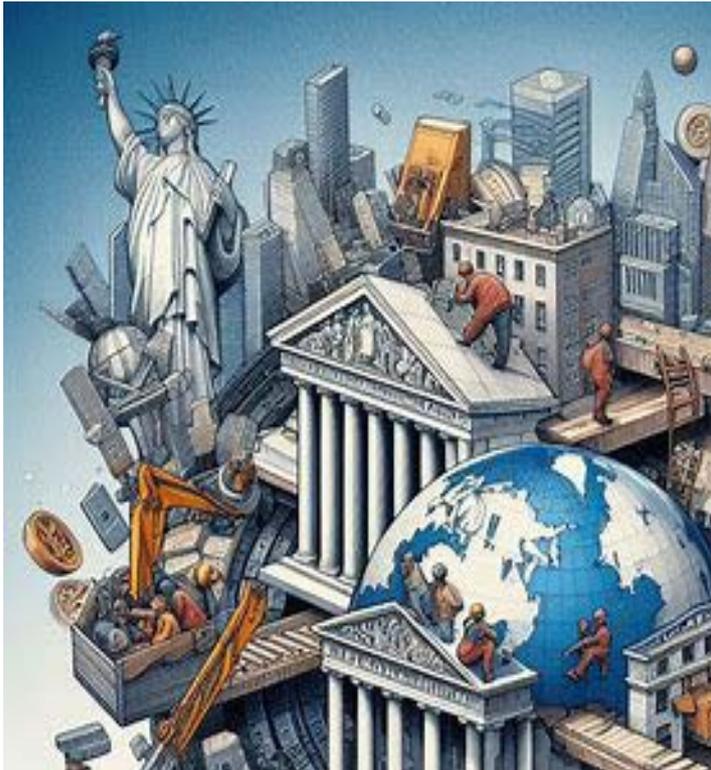
La Banque est dirigée par un président élu pour un mandat de cinq ans renouvelable, assisté par trois directeurs généraux et environ 20 vice-présidents. Ses activités sont organisées en :

- Six vice-présidences régionales, couvrant les différentes régions du monde en développement (Afrique, Asie, Amérique latine, etc.) ;
- Onze vice-présidences thématiques, traitant des finances, du développement durable, de la réduction de la pauvreté et de la recherche économique ;
- Cinq réseaux, hérités de l'ère Wolfensohn, pour gérer des domaines spécifiques comme les finances privées ou les politiques opérationnelles.

Le Comité du développement, réunissant les gouverneurs de la Banque et du FMI, se penche sur les questions de ressources financières et de développement.

Les interventions du FMI et de la Banque mondiale, guidées par leurs structures de gouvernance et leurs objectifs respectifs, se sont traduites par des politiques économiques aux impacts contrastés. Parmi celles-ci, les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), mis en place à partir des années 1980, ont profondément transformé les économies des pays en développement, suscitant de nombreuses controverses quant à leur efficacité et leurs conséquences sociales.

III-LES POLITIQUES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL INSPIRÉES PAR LA BM ET LE FMI



Les Programmes d'Ajustement Structurel ont engendré des dysfonctionnements majeurs, exacerbant la pauvreté et fragilisant les États. En Afrique, et particulièrement au Sénégal, ces politiques ont entraîné un effondrement des services publics, une aggravation des inégalités et une dépendance accrue aux institutions de Bretton Woods. Cette partie met en lumière les limites de ces réformes et leurs effets à long terme sur l'économie et la société sénégalaise.

3.1 En AFRIQUE

3.1.1 Le Contenu

L'intervention de la BM et du FMI en Afrique est particulièrement marquée par le rapport Berg, publié en 1981. Ce rapport, réalisé par Elliot Berg, a joué un rôle déterminant dans la mise en place des politiques d'ajustement structurel en Afrique durant les années 1980. En effet, cette décennie a été caractérisée par une augmentation significative de la dette extérieure africaine, due notamment à la hausse des taux d'intérêt mondiaux, à la chute des prix des matières premières, et à des politiques économiques internes critiquées dans le rapport Berg. Celui-ci attribuait de nombreuses difficultés économiques sur le continent à une intervention gouvernementale excessive et à une mauvaise gestion économique.

Le rapport recommandait des réformes libérales, telles que la réduction des subventions, la libéralisation des marchés et l'adoption de politiques d'austérité, afin de remédier à la crise de la dette. Publié en 1981, il a suscité dès sa parution de vives critiques de la part des responsables africains. Lors des réunions de Dakar et de Tripoli, ces derniers ont fermement condamné le rapport, le percevant comme une atteinte à la souveraineté des États.

Les critiques étaient d'autant plus sévères que les politiques proposées par le « rapport Berg » allaient à l'encontre des orientations élaborées par les Africains eux-mêmes lors des réunions de Monrovia en 1979 et de Lagos en 1980. Ces réunions avaient abouti à une vision pour l'Afrique à l'horizon 2000 et à un programme d'action lors de la première conférence économique de l'OUA. Avant la publication du « rapport Berg », qui était perçu comme une réponse immédiate au plan de Lagos, l'OUA avait déjà proposé des plans de développement axés sur l'intégration régionale et l'industrialisation des États africains. Certains ont ainsi vu dans le rapport Berg une tentative des pays occidentaux, par l'intermédiaire de la Banque mondiale, d'empêcher les pays africains de définir leurs propres politiques de développement.

L'ajustement structurel en Afrique a été largement mis en œuvre à partir des années 1980 par le FMI et la BM, principalement pour répondre aux crises économiques et aux problèmes de dette des pays africains. Selon Bekolo-Ebe (1993), « les programmes d'ajustement structurel trouvent leur origine dans la crise qui a affecté les économies africaines à la fin des années 1970, marquée par l'approfondissement des déficits fiscaux et des déficits des paiements extérieurs. Cette crise a été déclenchée par une série de chocs extérieurs, tels que la récession économique internationale de 1979 à 1982, l'augmentation des taux d'intérêt due à la politique restrictive des autorités monétaires américaines, la détérioration des termes de l'échange pour les pays exportateurs de matières premières, et le retournement du marché pétrolier affectant des nations comme le Nigeria, le Gabon, le Congo et le Cameroun, etc. ».

Ces chocs externes n'ont fait que révéler et exacerber des faiblesses structurelles latentes, profondément ancrées dans les économies africaines. Les programmes d'ajustement structurel (PAS) avaient pour objectif une transformation en profondeur des économies, remettant particulièrement en question le rôle de l'État et du secteur public. Dans ce contexte, les PAS ont été introduits comme une solution visant à libéraliser les économies africaines en réduisant la taille de l'État et en l'orientant vers une économie de marché. Les mesures phares du « Consensus de Washington », qui ont défini les grandes lignes de l'ajustement, ont inclus des réformes radicales comme le démantèlement du secteur public, par la privatisation et la réorganisation des entreprises publiques ; la mise en place de programmes d'austérité budgétaire pour obtenir un excédent ou réduire les déficits ; une réduction des dépenses publiques, accompagnée du gel des recrutements dans la fonction publique ; un accent mis sur les exportations pour générer des devises nécessaires au paiement de la dette ; la dérégulation des prix intérieurs et la suppression des subventions publiques ; ainsi que la libéralisation du commerce extérieur et la levée des contrôles sur les mouvements de capitaux.

L'État fut l'objet de critiques virulentes et tenu pour principal responsable de la crise ainsi que des problèmes structurels communs à presque tous les pays, comme en témoigne le tableau symptomatique dressé par Bekolo-Ebe en 1993.

Critères	Caractéristiques physiques
Pays avec un large déficit extérieur	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de change surévalué - Lourd service de la dette - Manque de compétitivité sur le marché international
Pays avec un large déficit fiscal	<ul style="list-style-type: none"> - Pression fiscale faible et inégalement répartie - Fonction publique pléthorique et au-delà des capacités de rémunération - Investissement public démesuré et mal structuré - Entreprises publiques déficientes constituant un lourd fardeau financier - Déclin des revenus réels de l'État - Lourd service de la dette interne et externe avec accumulation des arriérés - Financement monétaire excessif du déficit fiscal entraînant une inflation accrue
Pays avec un système 'incitations fragmenté et désarticulé	<ul style="list-style-type: none"> - Prix administrés sans lien avec les coûts de production - Contrôle des prix et des marges - Taux d'intérêt négatifs en termes réels - Termes de l'échange défavorables à l'agriculture - Activités locales surprotégées - Discrimination envers les activités orientées vers l'exportation - Procédures bureaucratiques dissuasives pour les entreprises privées

TABLEAU 1 : «Check-list» d'un candidat hypothétique à l'ajustement

Les PAS ont entraîné la libéralisation des économies, la réduction des dépenses publiques et la privatisation des entreprises publiques, conduisant à une détérioration des conditions de vie pour de nombreuses personnes en Afrique. Cette période a marqué un tournant majeur dans l'histoire économique du continent, laissant des cicatrices profondes qui sont encore ressenties aujourd'hui.

Bien que les Programmes d'Ajustement Structurel aient été conçus pour redresser les économies africaines, leurs mises en œuvre ont révélé de nombreuses limites, se traduisant par un affaiblissement de l'État, un démantèlement des services publics et une aggravation des déséquilibres économiques.



3.1.2 Les limites

3.1.2.1 L'effondrement de l'Etat

Les programmes d'austérité imposés aux nations africaines ont conduit à un affaiblissement profond de leurs structures étatiques et au désengagement de l'État dans la régulation économique et sociale, entraînant une perte de contrôle sur les ressources et les politiques nationales. Ce désengagement a atteint un point tel que certains États ne parvenaient plus à remplir leurs fonctions régaliennes, telles que la sécurité publique et la défense territoriale.

Le cas du Mali illustre parfaitement cette situation : l'effondrement de l'État y a été manifeste, comme en témoigne la facilité avec laquelle des groupes armés ont défait une grande partie de l'armée dans le nord du pays. Cette désintégration de l'État représente l'une des preuves les plus flagrantes de l'échec du modèle néocolonial et des politiques néolibérales catastrophiques mises en œuvre sous l'impulsion de la BM et du FMI.



Les PAS ont souvent exigé des réductions drastiques des dépenses publiques pour réduire les déficits budgétaires. Ces coupes budgétaires ont directement affecté les services publics tels que l'éducation, la santé et les infrastructures, affaiblissant ainsi la capacité de l'État à répondre aux besoins fondamentaux de ses citoyens.

Cela a mené à une perte de confiance et de légitimité de l'État auprès de la population.

Cette fragilisation de l'État s'est également traduite par un démantèlement progressif des services publics, privant ainsi les populations d'un accès adéquat à des secteurs essentiels comme l'éducation et la santé.



3.1.2.2 Démantèlement des services publics

Les secteurs de l'éducation et de la santé ont été particulièrement touchés par les ajustements structurels, plongeant ces services essentiels dans une crise chronique. Cette dégradation du système de santé a laissé les pays africains incapables de faire face à des crises sanitaires majeures, comme celles du SIDA ou d'Ebola.

L'appui aux secteurs de l'éducation et de la santé figurait parmi les priorités affichées par les responsables de la BM.

Mais, en dépit des 14,9 millions de dollars investis sous forme de système de gestion et d'alerte informatisé, pour lutter contre les grandes endémies (paludisme, bilharziose, onchocercose), de grands efforts restent à faire : les quatre cent cinquante mille cas de paludisme recensés chaque année représentent à eux seuls 40 à 50 % des consultations médicales et une dépense de 3,6 milliards de francs CFA, environ 1 % du produit intérieur brut (Seck, 1998). Selon un rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'enfance (Unicef), les dépenses publiques de santé par tête et les dépenses éducatives ont diminué en termes réels de 20 % entre 1980 et 1991.

Au Kenya, par exemple, les réformes ont entraîné la fermeture de nombreuses écoles publiques, ce qui a eu un impact direct sur le taux de scolarisation, particulièrement dans les zones rurales.

Entre 1980 et 1995, le taux brut de scolarisation a chuté de 15 %, et plus de 40 % des écoles primaires ont fermé faute de financement. Par ailleurs, l'effondrement des services publics a entraîné une augmentation sans précédent de la pauvreté. Aujourd'hui, 32 pays africains sur 44 figurent parmi les « pays les moins avancés » (PMA), selon les Nations Unies.

Au-delà de la détérioration des services publics, les politiques d'ajustement structurel ont également eu des répercussions profondes sur l'ensemble des économies africaines, aggravant les déséquilibres financiers, renforçant la dépendance aux matières premières et accentuant la vulnérabilité des États face aux fluctuations économiques



3.1.2.3 Aggravation de la situation économique

En 1999, la mise en place des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) dans le cadre de l'initiative pour les Pays pauvres très endettés (PPTE) a constitué un aveu implicite de cet échec. Cependant, cette reconnaissance n'a pas suffi à apaiser les critiques, car les approches imposées par ces institutions continuent de produire des effets à long terme, affectant encore aujourd'hui les économies africaines.

Malgré l'objectif de réduction des déficits publics et de la balance des paiements, ces derniers se sont aggravés dans de nombreux cas. La balance des paiements en Afrique subsaharienne est restée largement déficitaire depuis les années 1970, avec des déficits croissants pendant les années 1980 et 1990. Les efforts pour augmenter les exportations (surtout agricoles et minières) ont été annulés par la chute des prix des matières premières, exacerbée par une surproduction et des conditions commerciales mondiales défavorables. À cela s'ajoute une diminution des importations nécessaires à l'entretien des infrastructures industrielles, provoquant un déclin progressif de l'outil industriel local.

Les réformes commerciales imposées par les institutions financières internationales ont eu des impacts économiques dévastateurs. Selon un rapport de Christian Aid publié en 2005, ces politiques ont coûté aux pays africains environ 272 milliards de dollars de pertes d'exportations sur 20 ans, soit plus de 135 milliards de dollars par an. Pour un pays comme le Ghana, ces pertes équivalent à l'arrêt complet de l'activité économique pendant un an et demi.

De plus, le continent a subi une fuite massive de capitaux, représentant plus de 6 % de son PIB. Un rapport conjoint de la Banque africaine de développement (BAD) et de l'organisation Global Financial Integrity (GFI), publié en 2013, estime que l'Afrique a perdu environ 1 400 milliards de dollars entre 1980 et 2009 en raison de transferts nets de ressources vers les pays développés et les paradis fiscaux. Les sorties illicites de capitaux, sur la même période, oscillent entre 1220 et 1350 milliards de dollars.

Ces données mettent en lumière un paradoxe frappant : loin d'être un continent « aidé », l'Afrique a en réalité financé le reste du monde. Les ressources extraites, souvent de manière légale ou illégale, sont ensuite réinvesties sous forme de prêts octroyés aux pays africains eux-mêmes, renforçant leur dépendance financière. Ce processus, présenté sous le prisme de l'« aide », révèle en réalité un système qui appauvrit les pays du Sud tout en enrichissant les centres financiers mondiaux. Les PAS ont renforcé la dépendance du Nigéria à son secteur pétrolier tout en freinant les efforts de diversification économique. En effet, les réformes libérales ont encouragé une ouverture accrue aux investissements étrangers, favorisant la concentration de l'économie nigériane sur le pétrole. Selon un rapport de la Banque mondiale (1999), ce secteur représentait alors 95 % des exportations du pays et 80 % de ses recettes publiques, rendant l'économie particulièrement vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux. Cette dépendance s'est avérée catastrophique : en 1997, par exemple, la chute des prix du pétrole a entraîné une récession, réduisant le PIB de 0,8 % selon les données du FMI.

Les intérêts des créanciers et investisseurs étrangers semblent souvent avoir été privilégiés par les politiques du FMI, ce qui a conduit à des conséquences négatives pour les populations locales, en particulier dans des pays africains comme l'Afrique du Sud. Les politiques d'ajustement structurel imposées par le FMI ont encouragé la libéralisation des marchés et la privatisation des secteurs stratégiques, notamment ceux liés à l'exploitation minière et énergétique.

stratégiques, notamment ceux liés à l'exploitation minière et énergétique.

Cette privatisation a permis à des investisseurs étrangers de prendre le contrôle des ressources naturelles du pays, souvent au détriment des communautés locales qui n'ont pas vu de retombées économiques significatives de ces transactions.

Par exemple, l'industrie minière sud-africaine, qui représente une part importante de l'économie, a été largement dominée par des entreprises étrangères après les privatisations des années 1990.

Un rapport de la Commission sud-africaine sur les minéraux et les ressources naturelles de 2008 révèle que 70 % des droits d'exploitation minière ont été transférés à des entreprises étrangères, réduisant ainsi la capacité de l'État à tirer parti de ses ressources pour financer des services publics et des infrastructures essentielles à la population.

Les réformes du marché libre ont favorisé les grandes entreprises multinationales et les investisseurs étrangers, au lieu de promouvoir une croissance inclusive qui bénéficierait aux communautés noires et défavorisées. Les politiques économiques libérales mises en place après la transition ont contribué à l'augmentation des écarts de richesse, avec un taux de chômage qui est resté très élevé, particulièrement parmi les populations noires. La réduction des barrières commerciales et la privatisation des services publics ont souvent entraîné une hausse des coûts pour les citoyens sud-africains, exacerbant les inégalités sociales et économiques.

En somme, bien que les réformes du FMI aient conduit à une certaine stabilisation économique à court terme, leurs effets à long terme ont été négatifs pour de nombreuses populations africaines. Des auteurs comme Stiglitz, Laval et Weber ont dénoncé une « grande désillusion » concernant les politiques menées au nom du « développement », ainsi qu'un « nouvel ordre éducatif mondial » qui a accompagné l'implémentation des PAS par le FMI et la BM.

Ces réformes ont renforcé la dépendance des pays aux ressources naturelles, exacerbé les inégalités sociales et freiné le développement d'une économie diversifiée. Face à ces résultats, il devient urgent de repenser les modèles de développement en Afrique, en mettant l'accent sur la souveraineté économique et l'autonomie des pays.

Si les PAS ont profondément transformé les économies africaines, leur mise en œuvre au Sénégal s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par des politiques publiques antérieures, des choix économiques spécifiques et des crises successives qui ont conduit à l'adoption de ces réformes.



3.2 AU SENEGAL

3.2.1 Les politiques publiques avant 1980

Dès son accession à l'indépendance, la vision politique, comme celle de la plupart des États nouvellement indépendants, était principalement caractérisée par la voie africaine du socialisme. Cette vision accorde une importance capitale au monde rural, plus particulièrement à l'agriculture, et un vaste secteur public et parapublic est créé.

Des politiques de développement ont été très tôt initiées par les autorités. Il y a eu d'abord la série de sept plans de développement : premier plan quadriennal (1960-1964) ; deuxième plan quadriennal (1965-1969) ; troisième plan quadriennal (1970-1974) ; quatrième plan quadriennal (1975-1979) ; cinquième plan quadriennal (1980-1984) ; sixième plan quadriennal (1985-1989) ; septième plan quadriennal (1990-1994).

Un bref diagnostic de la situation économique et sociale du pays de 1960 à 1980 est nécessaire pour pouvoir juger de l'efficacité des plans de développement menés après l'indépendance. En 1975, la valeur ajoutée sur le plan national était dominée par le secteur tertiaire (55 %) lors du premier plan de développement, les secteurs primaire et secondaire enregistrant respectivement des parts de 28 % et 17 %.

Le tableau ci-dessous donne la structure de la valeur ajoutée entre 1960 et 1980 (données Banque mondiale).

	1960	1965	1975	1980
Agriculture (% du PIB)	22,11	23,73	22,52	17,88
Industrie (% du PIB)	11,97	13,86	15,45	17,87
Services (% du PIB)	65,92	62,42	62,02	64,24

TABLEAU 2 : Structure de la valeur ajoutée entre 1960 en 1980

La tertiarisation de l'économie et la baisse progressive de la part de la valeur ajoutée du secteur primaire sont constatées, ce qui peut s'expliquer par une analyse sectorielle.

- Le secteur primaire

Le secteur primaire employait 78 % de la population rurale entre 1960 et 1981. L'activité agricole était la principale source de revenus de la population.

En termes de production, l'arachide occupait plus de la moitié de la production agricole (52 % entre 1978 et 1979). En 1976, 56 % des exportations étaient des produits arachidières.

La production arachidière a connu une évolution erratique tout au long des années. Cela s'explique par les conditions climatiques désastreuses, la baisse des cours mondiaux de l'arachide, la dégradation des sols, la marginalisation du monde rural et la faiblesse des prix d'achat aux producteurs.

- Le secteur secondaire

Le Sénégal avait opté, juste après l'indépendance, pour l'industrialisation légère, c'est-à-dire la production de biens de consommation courante (stratégie d'industrialisation par substitution aux importations).

C'est pourquoi il y a eu la constitution de 14 établissements publics entre 1960 et 1972, puis la reconstitution du secteur public et parapublic (avec la création de 42 établissements en 1972 et de 74 en 1976). En 1974, 254 entreprises étaient recensées, dont 87,4 % localisées à Dakar. En outre, une Zone Franche Industrielle de Dakar (ZPID) a été créée en 1973, suivie de la prise de participation de l'État dans les entreprises nouvelles (50 % des actions de la CSPT en 1974, 52 % de celles de la SOCOCIM en 1975 et 49 % de celles des Salins du Sine-Saloum en 1979).

Un projet industriel a permis la création des ICS et de MIFERSO.

Cependant, la croissance du secteur industriel a connu un ralentissement dû à la baisse de la production agricole, la contraction de la demande intérieure, la crise énergétique, l'inflation mondiale, la faible compétitivité des entreprises, ainsi que l'importation massive de biens industriels. À cela s'ajoute la tendance baissière de la part du secteur industriel dans le PIB, passant de 18,3 % en 1974 à 16,4 % en 1981.

- Le secteur tertiaire

Les sous-secteurs les plus importants en termes de valeur ajoutée étaient le tourisme, le transport, les télécommunications et le commerce. Les recettes touristiques étaient de l'ordre de 17 milliards en 1979, contre 13 milliards en 1978.

En termes d'interventions de l'État, il y a eu la création d'entreprises dans les sous-secteurs tels que le commerce (CPSP, SONADIS, SONACOS), le tourisme (SNPT, SAIH, SPHU) et les banques (BICIS, SGBS, USB, BIAO, BNDS).

Cependant, ce modèle économique a généré des crises profondes, dont les origines et les causes seront exposées ci-après.



3.2.2 Crises économiques

3.2.2.1 Origines de la crise

Modelé et inséré dans l'économie mondiale fortement productiviste, le Sénégal, du fait de sa spécialisation régressive dans des productions primaires à faible valeur ajoutée locale, présentait le double handicap de ne pouvoir accélérer la constitution d'un important fonds d'accumulation à l'échelle nationale, et encore moins promouvoir un développement équilibré et autonome. La recherche d'explications nécessite de remonter à l'époque coloniale, avec notamment la division internationale du travail, qui a entraîné une spécialisation dans les cultures de rente.

Ainsi, l'économie sénégalaise, au lendemain des indépendances, était caractérisée par :

- une forte sensibilité de la croissance aux variations de la production et de l'exportation des produits de rente, principalement d'origine agricole et minière ;
- un système prédateur de prélèvement et d'utilisation insuffisamment productive des ressources tirées de la rente et des apports externes (aide et endettement) ;
- une répartition inégale du revenu national au profit d'une hyperconsommation urbaine, publique et privée ;
- une vulnérabilité chronique de l'économie face à des variables exogènes comme le climat, les cours mondiaux des matières premières et le taux d'intérêt.

Un tel mode de fonctionnement ne pouvait que générer des crises.

3.2.1.3 Causes de la crise

Entre 1960 et 1980, l'économie arachidière est devenue fortement aléatoire et stagnante, avec une chute de la production, une dégradation rapide des sols du bassin arachidier et une détérioration en termes réels des prix, entraînant un appauvrissement des producteurs.

Les autres secteurs de l'économie n'ont pas non plus connu de performances honorables : les mines et phosphates, la pêche et le tourisme. Le secteur industriel, dominé par les entreprises parapubliques, s'est révélé inefficace, devenant au contraire un gouffre financier.

Il en a résulté une montée et une persistance de multiples déséquilibres internes et externes, tels que :

- des investissements impertinents et non rentables ;
- des distorsions entre les structures productives et les structures de consommation ;
- des importations alimentaires ayant doublé en sept ans, atteignant environ 70 milliards de francs CFA en 1984 ;
- une expansion non maîtrisée de la demande publique et privée, illustrée par le gonflement des effectifs de l'administration publique, une hausse des salaires et le maintien d'un niveau élevé de consommation publique.

Face à ces déséquilibres économiques persistants et à l'aggravation des crises, les autorités sénégalaises ont été les premiers à adopter les Programmes d'Ajustement Structurel, introduisant des réformes économiques profondes dont les effets ont été particulièrement marquants.

3.2.3 Les programmes d'Ajustement Structurel (PAS)

3.2.3.1 Les réformes économiques

Différents programmes d'ajustement ont été mis en œuvre :

- Programme de stabilisation à court terme (1979-1980) ;
- Plan à moyen terme de redressement économique et financier (P.R.E.F.) 1980-1985;
- Programme d'ajustement structurel à moyen et long terme (P.A.M.L.T.) 1985-1992;
- Plan d'urgence mort-né de 1993 ;
- Plan post-dévaluation 1994-1998.

À court terme, il s'agissait de maîtriser la demande intérieure et son adaptation à l'offre de ressources disponibles. Le but visé était le rééquilibrage de la balance des paiements courants ainsi que celui des finances publiques. Il fallait réduire la pression exercée par le besoin de financement de l'État sur les crédits à l'économie destinés au soutien de la production intérieure. Dans le domaine budgétaire, de compresser les dépenses courantes, notamment en gelant le recrutement de personnel dans la fonction publique, en initiant des départs volontaires des agents antérieurement en poste, en évitant de remplacer les départs à la retraite et en supprimant la quasi-totalité des subventions publiques. Parallèlement, les entreprises publiques ont été restructurées ou privatisées et les exemptions fiscales et douanières ont été réduites. Des efforts sont engagés en vue d'améliorer le recouvrement des impôts et de fiscaliser à terme le secteur économique non structuré.

À long terme, il s'agissait de la mise en œuvre, par le gouvernement, d'une série d'initiatives et de mesures destinées à éliminer les goulots qui étranglent l'appareil de production, libérant ainsi l'offre. Dans ce sens, les programmes d'ajustement vont être orientés, à partir de la fin des années 80, vers la recherche de la croissance de l'activité grâce à l'instauration progressive d'une plus grande concurrence intérieure, à l'abaissement du coût des facteurs techniques de production et à la conquête des marchés extérieurs. L'État accompagne ce mouvement général en favorisant, au début des années 90, l'implantation d'entreprises franches, de points francs ainsi que de nouveaux domaines industriels. De même, le programme de privatisations des entreprises du secteur concurrentiel appartenant anciennement à l'État, partiellement ou en totalité, s'accompagne parallèlement d'un plan de démantèlement progressif de la plupart des monopoles publics dans un contexte d'institution d'une politique de vérité des prix, de suppression des subventions publiques et d'arrêt des mesures protectionnistes.

Bien que ces réformes économiques aient été mises en place pour restaurer l'équilibre macroéconomique et stimuler la croissance, elles ont également engendré de nombreuses limites, affectant la structure sociale et économique du pays de manière significative.

3.2.3.2 Limites

Les orientations des institutions de Bretton Woods ont influencé les politiques mises en œuvre, notamment une priorité accordée au partenariat public-privé (PPP), visant à déléguer au secteur privé la fourniture de biens publics, et une préférence pour l'agrobusiness au détriment de l'agriculture familiale, entraînant une appropriation massive des terres paysannes, la transformation des agriculteurs en ouvriers agricoles, et un contrôle accru du secteur agricole par des multinationales, qui influencent ainsi les choix alimentaires des Sénégalais.

Cette orientation vers l'agrobusiness s'oppose aux objectifs de souveraineté alimentaire, au cœur des luttes des organisations paysannes. Ces dernières, regroupées au sein du ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest), défendent ces enjeux lors de la FIARA (La Foire Internationale de l'Agriculture et des Ressources Animales).

En outre, la réforme du marché du travail a mis en avant une flexibilisation accrue. Cela inclut l'assouplissement des protections contre les licenciements, l'affaiblissement des syndicats et une précarisation des travailleurs, sous prétexte de renforcer la compétitivité et d'attirer davantage d'investissements étrangers.

L'amélioration du climat des affaires, pour séduire les investisseurs étrangers, repose sur des incitations comme des exonérations fiscales, une fiscalité avantageuse et divers dispositifs favorables aux investisseurs. Cependant, ces mesures rapportent peu en termes de création d'emplois ou de recettes fiscales pour l'État.

En effet, deux types d'investissements directs étrangers (IDE) coexistent : d'une part, ceux qui renforcent les capacités productives nationales, créant des emplois à long terme et stimulant la richesse nationale ; d'autre part, ceux motivés par les privatisations d'entreprises publiques ou semi-publiques. Ces derniers réduisent souvent les capacités productives, entraînent des vagues de licenciements et appauvrissent le pays, comme l'illustrent les cas de privatisation du chemin de fer Dakar-Bamako ou de la SENELEC dans les années 1980 et 1990.

Les exonérations fiscales massives contredisent les recommandations d'institutions internationales comme la CEA et la CNUCED, ainsi que celles d'ONG et de mouvements sociaux, qui préconisent une meilleure mobilisation des ressources internes pour financer le développement. De plus, les politiques de libéralisation et de fiscalité allégée favorisent d'importantes fuites de capitaux, ce qui affaiblit encore davantage les économies africaines, les rendant plus dépendantes et vulnérables.

Ces observations posent la question de l'utilité réelle des politiques promues par la BM et le FMI au Sénégal et dans d'autres pays africains, compte tenu de leur incapacité à améliorer durablement la situation économique et sociale depuis les années 1980. Ces tensions viennent s'ajouter au coût social des politiques de développement menées, sans succès, depuis l'indépendance. L'accès aux services de base (éducation, santé, eau potable, électricité, infrastructures collectives) est de plus en plus difficile pour la majorité de la population. Selon la plupart des enquêtes, deux habitants sur trois sont touchés par la pauvreté. En 1997, l'enquête menée sur les ménages par la direction de la statistique du Sénégal note que « les Sénégalais sont surendettés et vivent au-dessus de leurs moyens » (direction de la statistique du Sénégal, 1997).

Le Sénégal, qui consacre 74 % de ses dépenses ordinaires au paiement du service de la dette, n'est pas en mesure de réserver, pour le soutien à ces secteurs sinistrés, les 20 à 25 % des fonds d'ajustement structurel qui constitueraient l'indispensable « filet » de protection sociale. Depuis la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, le chômage s'est accru et concerne plus d'un quart de la population active dans les villes, aggravé par l'explosion démographique et la baisse de la production agricole. Plus de 50 % de la population rurale vit désormais en dessous du seuil de pauvreté.

Le rapport de la direction de la statistique conclut à « un éclatement et une configuration nouvelle de la cellule familiale, des ménages abritant jusqu'à quatre générations sous le même toit ». Le taux d'urbanisation, d'environ 40 %, se traduit par un élargissement des banlieues et s'accompagne d'un accroissement de l'économie informelle.

En effet, les pays africains qui suivent les prescriptions de ces institutions figurent parmi les plus pauvres, avec des indicateurs de développement humain très faibles. À l'inverse, les expériences des BRICS, des « dragons » et « tigres » asiatiques, ou encore des pays de l'ALBA, montrent que des politiques alternatives au Consensus de Washington permettent d'atteindre un progrès économique et social significatif.

Enfin, la crise de 2007 et ses conséquences ont renforcé les doutes sur l'efficacité des politiques néolibérales, accusées d'avoir conduit le monde au bord du gouffre. Depuis, plusieurs pays s'efforcent de repenser leurs stratégies économiques en s'éloignant des prescriptions de la BM et du FMI.

Les limites des Programmes d'Ajustement Structurel au Sénégal illustrent les effets néfastes des politiques imposées par la Banque mondiale et le FMI. Ces échecs soulèvent des interrogations plus larges sur les failles structurelles des institutions de Bretton Woods, notamment en ce qui concerne la transparence de leurs rapports et l'uniformisation de leurs

IV-LES FAILLES DES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS



Au-delà des critiques sur les PAS, le fonctionnement même du FMI et de la Banque mondiale suscite des interrogations quant à leur transparence, leur influence politique et leur capacité à proposer des solutions adaptées aux réalités locales. Des scandales, comme celui du rapport Doing Business, ont mis en évidence des manipulations de données et une approche standardisée souvent inadaptée aux pays en développement. Cette partie analyse ces failles structurelles et les controverses qui entourent ces institutions.

4.1 RAPPORT DOING BUSINESS

Au Sénégal, le régime du président sortant, Macky Sall, se glorifiait du bon classement du pays dans le rapport Doing Business de la BM avec un grand service après la vente d'une partie de la presse sénégalaise. Ce rapport, au-delà de servir de tapis rouge aux multinationales, a fait l'objet de graves manipulations des données en 2018 et 2020. Ce scandale a conduit la BM à mettre fin à l'élaboration du rapport Doing Business.

L'audit commandité par la BM sur les Doing Business 2018 et 2020, publié en 2021, souligne des modifications inappropriées des données pour la Chine, l'Arabie Saoudite, l'Azerbaïdjan et les Émirats Arabes Unis. Ces modifications proviennent des hauts responsables de la BM. En effet, la haute direction de l'institution, après des discussions officieuses, a exercé des pressions pour améliorer le classement de la Chine à travers des changements méthodologiques. En effet, ces modifications en faveur de la Chine se sont faites dans un contexte où la BM faisait une campagne de séduction pour une augmentation de son capital. Pour l'Arabie Saoudite, les hauts responsables ont influencé les données pour que le pays soit devant la Jordanie. L'autre scandale est le changement de la méthodologie du rapport Doing Business, à la suite de la demande d'un haut responsable de la BM, dans le but de dégrader le score de l'Azerbaïdjan.

En somme, la confirmation de ces faits ne fait que mettre en lumière le lobbying qui sous-tend l'élaboration des rapports des institutions de Bretton Woods.

Au-delà des manipulations des classements dans le rapport Doing Business, les critiques envers les institutions de Bretton Woods s'étendent également à leur approche standardisée des réformes économiques, souvent inadaptée aux réalités spécifiques des pays fragiles et en développement.

4.2 APPROCHE STANDARDISEE

En 2021, le FMI a publié un rapport sur l'évaluation de ses interventions dans les pays fragiles. Dans ledit rapport, **l'institution révèle qu'un seul (1) programme de soutien et de conseil sur sept (7) était efficace dans les États fragiles**. Ce constat alarmant est expliqué par plusieurs facteurs à la lumière de ce rapport.

Selon le FMI, ses instruments financiers aux horizons courts sont mal adaptés à la situation des États fragiles. L'institution affirme ainsi qu'elle a souvent traité les pays fragiles de façon similaire aux autres pays sans prendre en compte les contextes particuliers. En 2012, une note d'orientation du FMI avait déjà fait la remarque et recommandé plus de souplesse et de réalisme vis-à-vis des pays fragiles. Malheureusement, des années plus tard, ces recommandations ne sont toujours pas appliquées. Le rapport s'est alors intéressé sur les facteurs qui bloquent l'application de ces recommandations. Selon les fonctionnaires en poste du FMI, les causes principales sont la pression exercée sur eux sans tenir compte des conséquences politiques et sociales de la suppression des subventions sur les combustibles et la culture de l'institution qui privilégie les meilleures pratiques internationales.

Cette évaluation du FMI confirme la non prise en considération des situations spécifiques des pays fragiles dans l'élaboration et la mise en œuvre de certaines interventions de l'institution. Les résultats de cette évaluation corroborent les travaux de plusieurs économistes.

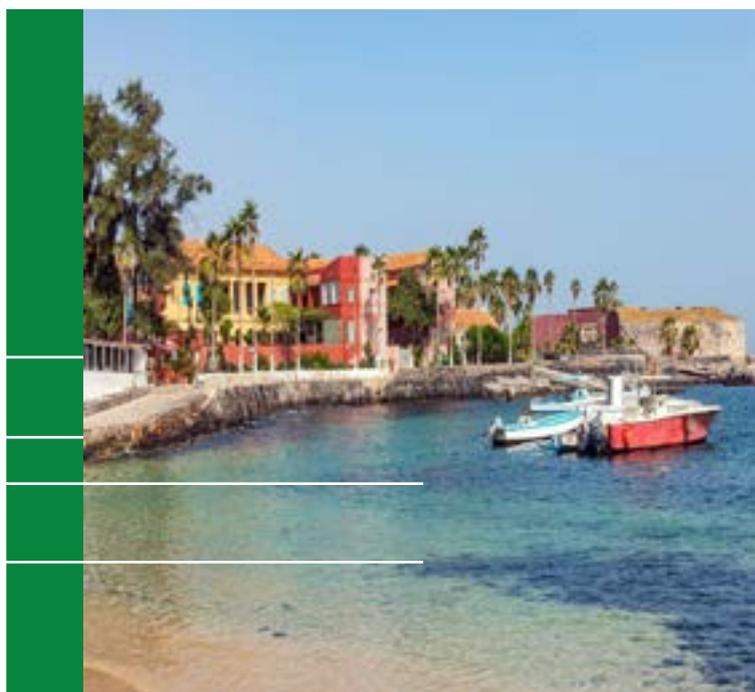
Joseph Stiglitz, ancien économiste en chef du FMI et lauréat du prix Nobel, souligne que les prêts du FMI étaient souvent accordés sans une évaluation rigoureuse de la viabilité des emprunteurs, conduisant à une gestion irresponsable des finances et à une accumulation excessive de dettes. Selon lui, la rigidité des approches économiques du FMI, qu'il qualifie de "solutions uniformes", sont mal adaptées aux réalités locales. Enfin, Stiglitz va plus loin dans sa critique, en affirmant que les prescriptions économiques du FMI, appliquées sans tenir compte des spécificités nationales, ont souvent aggravé les récessions et creusé les inégalités sociales.



Samir Amin, dénonçait quant à lui l'orthodoxie économique des institutions internationales, qui réduisait le développement à un simple problème de gestion macroéconomique. Selon Amin, les réformes de ces institutions ont ignoré les spécificités locales et renforcé la dépendance des économies africaines aux marchés mondiaux, sans s'attaquer aux inégalités internes ni aux besoins en infrastructures et en développement social. Il soulignait également que ces politiques néolibérales empêchaient un développement intégré et durable, rendant les pays africains particulièrement vulnérables aux fluctuations des marchés internationaux.

Samir Amin, dénonçait quant à lui l'orthodoxie économique des institutions internationales, qui réduisait le développement à un simple problème de gestion macroéconomique. Selon Amin, les réformes de ces institutions ont ignoré les spécificités locales et renforcé la dépendance des économies africaines aux marchés mondiaux, sans s'attaquer aux inégalités internes ni aux besoins en infrastructures et en développement social. Il soulignait également que ces politiques néolibérales empêchaient un développement intégré et durable, rendant les pays africains particulièrement vulnérables aux fluctuations des marchés internationaux.

V-PERSPECTIVES POUR LE SENEGAL



Compte tenu des limites des politiques économiques imposées par le FMI et la Banque mondiale, il devient impératif pour le Sénégal de re-définir ses relations avec ces institutions. Cette dernière partie explore les enjeux futurs et propose des recommandations pour un partenariat plus équilibré, intégrant les spécificités économiques et sociales du pays. Entre négociations avec le FMI et adaptation du cadre de partenariat avec la Banque mondiale, le Sénégal doit tracer une voie qui concilie souveraineté économique et développement durable.

5.1 FMI

La collaboration entre le FMI et le Sénégal se poursuit sous un programme soutenu par la Facilité Élargie de Crédit (FEC), la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) et le Mécanisme Élargi de Crédit (MEC), d'un montant total de 1,8 milliard de dollars pour la période 2023-2026. Pour rappel, ces instruments financiers du FMI sont des dettes à rembourser. En effet, la FEC a une échéance finale de dix (10) ans avec un taux d'intérêt nul et le MEC doit être remboursé dans un délai de quatre (4) à dix (10) ans avec un taux d'intérêt qui correspond à celui du DTS. Le programme en cours vise principalement à consolider la stabilité macroéconomique, optimiser la mobilisation des ressources domestiques et gérer les futurs revenus tirés de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières, dont l'exploitation est prévue pour 2024. Parmi les réformes prévues, on trouve l'élargissement de la base fiscale un investissement accru dans les infrastructures et les secteurs sociaux une gestion plus rigoureuse des dépenses publiques notamment la suppression progressive des subventions dans le secteur de l'énergie.



Depuis l'annonce des résultats de l'audit sur les finances publiques par les nouvelles autorités sénégalaises, le FMI a suspendu les décaissements liés à ce programme en attendant la certification de l'audit par la Cour des comptes. Le régime en place en a profité pour demander au FMI un nouveau programme axé sur la réalité des finances publiques.

Nous saluons la décision du gouvernement de reconduire les subventions à l'énergie dans le budget 2025. C'est un marqueur important de résistance vis-à-vis du FMI à la lumière de l'accord conclu en 2023 entre les autorités sortantes et le FMI pour supprimer définitivement les subventions sur l'électricité, le supercarburant et le gasoil en 2025.

En ce qui concerne notre futur avec le FMI, nous proposons aux nouvelles autorités :

- De considérer toujours le FMI comme un « prêteur en dernier ressort »;
- D'accélérer l'élaboration projet de loi sur la doctrine de financement de l'économie nationale (cf communiqué du Conseil des ministres du 16 octobre 2024) de concert avec toutes les forces vives et progressistes de la nation;
- De maintenir les subventions dans les budgets jusqu'à la baisse du coût de l'énergie avec le Gas to Power;
- De cibler les couches vulnérables afin d'alléger la facture des subventions;
- Éviter les conditionnalités susceptibles de dévier la trajectoire du PROJET et de reproduire l'échec des interventions du FMI si un nouveau programme est négocié.

5.2 BM

Le cadre de partenariat actuel entre le Sénégal et la Banque mondiale (CPP 2020-2024) propose des initiatives spécifiques dans les trois (3) domaines suivants : le capital humain pour accroître la productivité, la compétitivité agricole et la création d'emplois par le développement du secteur privé et la viabilité et la résistance dans un contexte de risques croissants. Ce cadre de partenariat est financé par les prêts-projets (à rembourser) et l'aide publique au développement (à rembourser si prêt concessionnel).

Un nouveau cadre de partenariat 2025-2030 est en gestation depuis l'année dernière.

Pour une réussite des négociations de ce nouveau cadre de partenariat, nous proposons les points suivants :

- Le cadrage des priorités des nouvelles autorités;
- La sécurisation de l'agriculture familiale;
- L'évitement du piège de l'agrobusiness ;
- La centralisation des unités de coordination de projet au niveau sectoriel;
- La mise en place d'une seule unité de coordination des projets financés par la banque par ministère.
- La sortie du modèle de création d'une nouvelle unité au démarrage de chaque projet.

Après le scandale du rapport Doing Business, la BM vient de lancer sa nouvelle formule : Business Ready (B-Ready). Ce rapport annuel vise à évaluer les contraintes réglementaires qui entravent les entreprises et mesurer la qualité des réglementations. Pour le moment, le rapport ne concerne que cinquante (50) pays (sans le Sénégal) le temps de s'enrichir et couvrir l'ensemble des pays membres de la BM.

Nous proposons aux nouvelles autorités de ne pas reproduire les erreurs de l'ancien régime sur l'appropriation de ce rapport.

Dès lors, il faudra :

- Éviter le piège de la mondialisation à cette étape de reconstruction de notre économie;
- Développer et sécuriser notre tissu économique national;
- Revoir les conventions fiscales bilatérales;
- Supprimer les exonérations fiscales inefficaces;
- Accélérer l'élaboration projet de loi sur le patriotisme économique (cf communiqué du Conseil des ministres du 16 octobre 2024) de concert avec toutes les forces vives et progressistes de la nation.

Si la collaboration avec le FMI soulève des défis liés aux conditionnalités de financement et aux réformes économiques, le partenariat avec la Banque mondiale repose sur des stratégies de développement à plus long terme. Il est donc essentiel d'aborder les priorités et les ajustements nécessaires pour garantir que ce cadre de coopération réponde aux enjeux spécifiques du Sénégal.

Conclusion

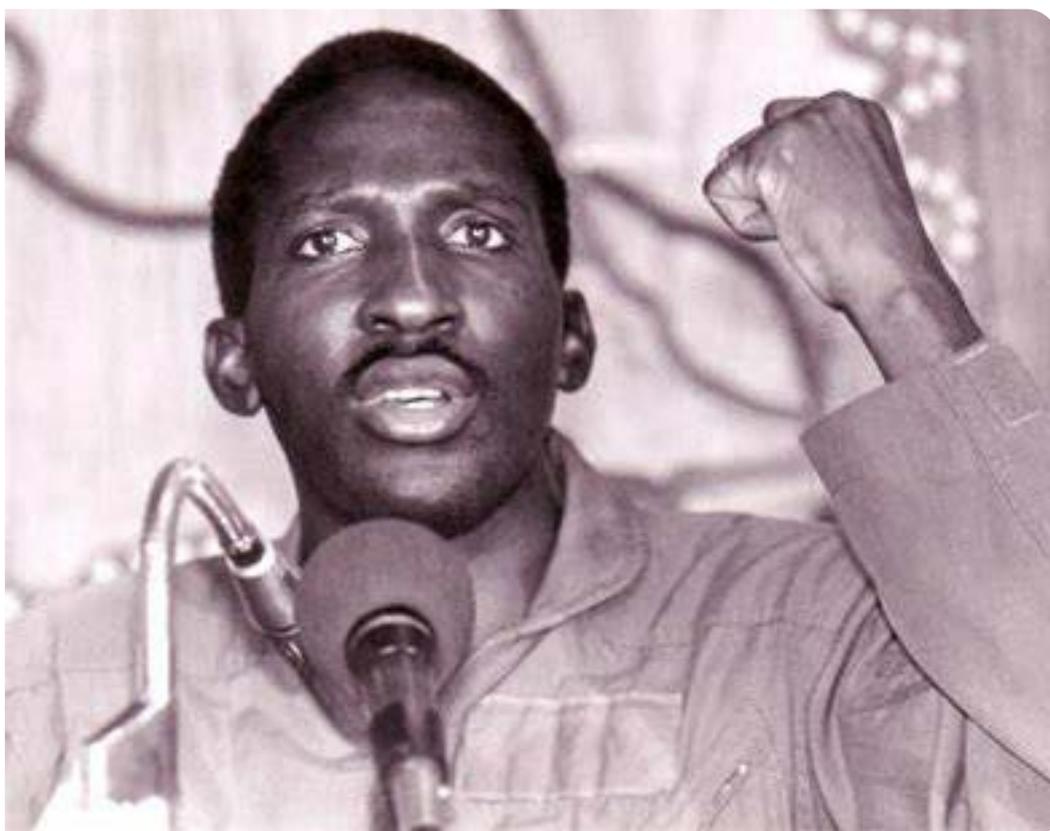
La revue de la littérature a permis de faire le point sur la collaboration entre les institutions de Bretton Woods et l'Afrique. Nous avons présenté les limites des PAS et les failles de la BM et du FMI relativement à leurs interventions et la conception des rapports. Les différents manquements exposés dans le présent rapport appellent à une réforme des institutions de Bretton Woods.

Ces réformes viseraient à rendre ces institutions plus inclusives et adaptées aux besoins spécifiques des pays en développement. La proposition serait d'accroître la représentativité des pays africains au sein des structures décisionnelles du FMI et de la BM. Aujourd'hui dominées par les pays à revenu élevé, ces structures ne reflètent pas suffisamment les priorités des économies africaines. Aussi, le FMI et la BM doivent réviser leurs instruments pour les rendre plus flexibles et adaptés aux urgences mondiales. Les mécanismes actuels, souvent rigides, ne répondent pas toujours aux besoins immédiats des pays vulnérables face aux crises humanitaires, sanitaires ou environnementales.

Les institutions de Bretton Woods doivent adapter leurs politiques aux réalités locales et encourager des modèles économiques solidaires et durables. Ces réformes contribueraient à réduire les inégalités mondiales et à offrir aux pays africains les moyens de construire une économie résiliente à long terme et de se passer de l'aide au développement.

Le Sénégal doit profiter de l'avènement du nouveau régime pour redéfinir les termes de sa collaboration avec le FMI et la BM. Dès lors, les

Nous terminons la rédaction de ce rapport en rappelant ces propos de Thomas Sankara qui doivent continuer à orienter tout dirigeant africain : « Bien sûr, nous encourageons toute aide qui nous aide à éliminer l'aide. Mais de manière générale, les politiques d'aide ont plutôt fini par nous désorganiser, par saper notre sens de responsabilité à l'égard de nos propres affaires sur les plans économique, politique et culturel. Nous avons pris le risque d'emprunter des voies nouvelles afin de réaliser un mieux-être. »



Bibliographie

Altinok, N., & Lakhal, T. (2007). La Place de l'Etat en Afrique selon la Banque mondiale: De l'ajustement structurel à l'ajustement social. Les limites d'une politique néo-libérale «amendée».

Amin, S. (1970). L'accumulation à l'échelle mondiale, *Anthropos*, p. 78-125.

Amin, S. (1973). Le développement inégal : Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique, Minuit, p. 95-180.

Amin, S. (2010). La gestion impérialiste de l'Afrique post coloniale (I).

Amin, S., & Houtart, F. (1999). De la conscience collective aux acteurs collectifs: Les fonctions du Forum social mondial et l'Appel de Bamako. *Articles of Agreement of the International Monetary Fund*, 1944.

Ayittey, G. B. (1990). La démocratie en Afrique précoloniale. *Afrique 2000: revue trimestrielle*, (2), 39-75.

Banque africaine de développement (2013, 29 mai). Rapport conjoint BAD-GFI: l'Afrique pâtit de la fuite des capitaux. <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/new-afdb-gfi-joint-report-africa-a-net-creditor-to-the-rest-of-the-world-11856>

Bekolo-Ebe¹, B. (1993). Évaluation critique des programmes d'ajustement structurel. In *Ajustements structurels et gestion du secteur énergétique en Afrique: actes du colloque international tenu à l'ESSEC de Douala, Cameroun, 14 et 15 mai 1992* (p. 139). Editions TECHNIP.

Bureau indépendant d'évaluation du Fonds Monétaire International (2018, 13 février). *Le FMI et les États fragiles*.

Burgis, T. (2015). *La machine à piller : seigneurs de guerre, oligarques, entreprises, contrebandiers et le vol des richesses de l'Afrique*. Première édition. New York, Public Affairs.

Christian Aid (2005). *The damage done Aid, death and dogma*.

Cling j et Roubaud, F. (2008). *La Banque mondiale*. <https://doi.org/10.3917/dec.cling.2008.01>

Collier, P. (2024). La Banque mondiale est en faillite et doit être relancée. <https://foreignpolicy.com/2024/08/24/world-bank-development-aid-global-poverty-africa/>

Dembélé, D. M. (2004). Alternatives pour l'Afrique : Défis et perspectives, *ENDA Tiers Monde*, 2004, p. 33-89.

Diagne, A. (2017). *Revue des politiques publiques menées au Sénégal sur la période 1960-2016* (Doctoral dissertation, ENSAE-Sénégal).

Duruffé, G. (1988). *L'ajustement structurel en Afrique: Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar* (Vol. 25). Karthala Editions.

Emmanuel S. Ndione, Dakar, une société en grappes, ENDA-Karthala, Paris, 1994.
Enquête sur les ménages menée auprès de 777 931 foyers, direction de la statistique du Sénégal, 1997. Pour plus de détails, lire Senegal, an Assessment of Living Conditions, Banque mondiale, mai 1995, Dakar, et A. Bara Diop, « La pauvreté dans la bassin arachidier », Politique africaine, Karthala, n° 45, mars 1992.

Fonds Monétaire International (2023, 11 mai). L'équipe du FMI conclut avec le Sénégal un accord au niveau des services pour le Mécanisme élargi de crédit (MEC) et la Facilité élargie de crédit (FEC), combinés à la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2023/05/11/pr23146-senegal-imf-reaches-staff-level-agreement-eff-and-ecf-combined-rsf>

Founou-Tchuigoua, B. (1994). L'échec de l'ajustement en Afrique. Alternatives sud, 1(2), 53-76. hington, pour favoriser les micro-crédits (type Grameen Bank).

Kassé, M. (1990). Sénégal, crise économique et ajustement structurel. FeniXX.

Kasse, M. (2008). Politique nationale de développement. Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Faculté Des Sciences Economiques et de Gestion. Dakar.

Ministère des finances et du budget du Sénégal (2023). Feuille de route pour la suppression des subventions dans le secteur de l'énergie à l'horizon 2025. <https://www.finances.gouv.sn/publication/feuille-de-route-pour-la-suppression-des-subventions-dans-le-secteur-de-lenergie-a-lhorizon-2025/>

Mkandawire, T. (1983). Le plan d'action de Lagos et la Banque mondiale. Etude comparative des deux points de vue sur l'alimentation et l'agriculture en Afrique. Africa development/Afrique et développement, 8(4), 20-34.

Momar Coumba Diop et al, « La lutte contre la pauvreté à Dakar ; programme de gestion urbaine », Dakar, 1995.

Seck, T. A. (1998). Le Sénégal au défi de l'ajustement structurel.

Souley, A. N. (1991). Ajustement structurel et effondrement des modèles idéologiques : Crise et renouveau de l'État africain. Études internationales, 22(2), 253-265. <https://doi.org/10.7202/702837ar>

Stiglitz, J. (2002). Globalization and Its Discontents, W.W. Norton & Company, 2002, p. 85-126.

Tandon, Y., & Mkapa, B. W. (2009). En finir avec la dépendance à l'aide. Cetim.
Verlet, M. (1983). L'Afrique dans le mouvement de la crise. Recherches internationales, 8(1), 33



Contactez-nous



Villa n°175, Conachap, Scat
Urbam, Dakar, Sénégal



+221 77 424 92 08



snfrapp@gmail.com



FRAPP-France Dégage